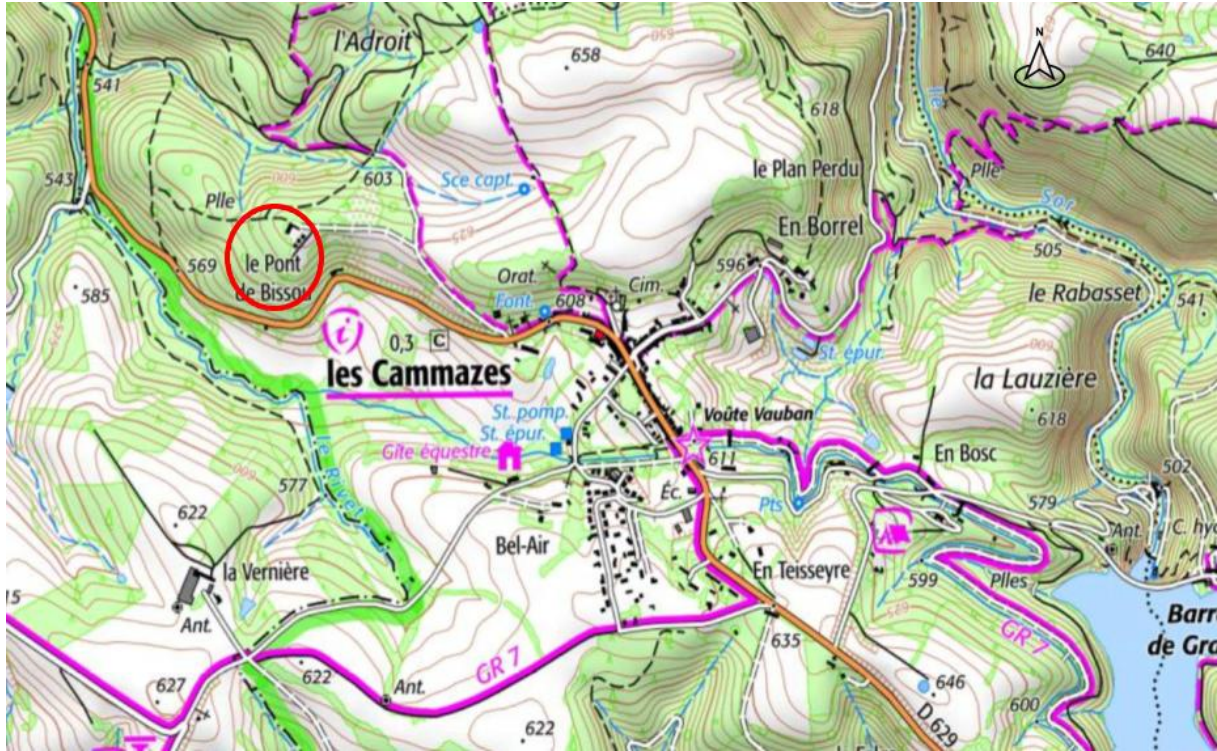


Projet de conversion de camp de vacances en camping



DEPARTEMENT : TARN (81)

Commune : Les Cammazes

Superficie : 0.95 ha



Maître d'ouvrage :

SARL les Layons de l'Aiguille

Table des matières

Préambule	3
.....	3
Contexte réglementaire dans lequel s'insère l'extension	3
1. Etat initial du site.....	4
1.1 Zonages environnementaux	4
1.2 Habitats naturels	6
1.3 Habitats linéaires et arbres isolés.....	7
2. Principes d'intégration paysagère	8
2.1 Intégration paysagère en phase travaux et exploitation	8
2.2 Intégration paysagère en phase exploitation et de démantèlement	8
3. Préservation des ressources par mutualisation des réseaux.....	9
4. Mesures d'évitement et de réduction	10

Tables des figures et tableaux

Figure 1 Plan de composition du camping avec aménagements existants et futurs (source : VALORIS Géomètre-Expert, inséré sans échelle)	3
Figure 2 : Situation du projet vis-à-vis des ZNIEFF	4
Figure 3 : Localisation du projet par rapport au site Natura 2000.....	5
Figure 4 Cartographie des habitats surfacique du site (source : VALORIS Géomètre-Expert, 2024).....	6
Figure 5 Photographies des éléments de trame verte conservés.....	7
Tableau 1 Habitats surfaciques du site	6
Tableau 2 Synthèse des mesures d'évitement et de réduction prévues à ce stade du projet	10

1. Etat initial du site

1.1 Zonages environnementaux

Le projet se situe à proximité immédiate, ou est inclus dans les zonages environnementaux suivants :

-à 500m de la ZNIEFF de type I Vallées de Durfort et du Rabasset, gouffre de Malamort et Berniquaut

Identifiant national : 730010023

-dans la ZNIEFF de type II Montagne Noire (versant Nord)

Identifiant national : 730010009

-à proximité immédiate du site Natura 2000 Montagne Noire occidentale

Identifiant national : FR7300944

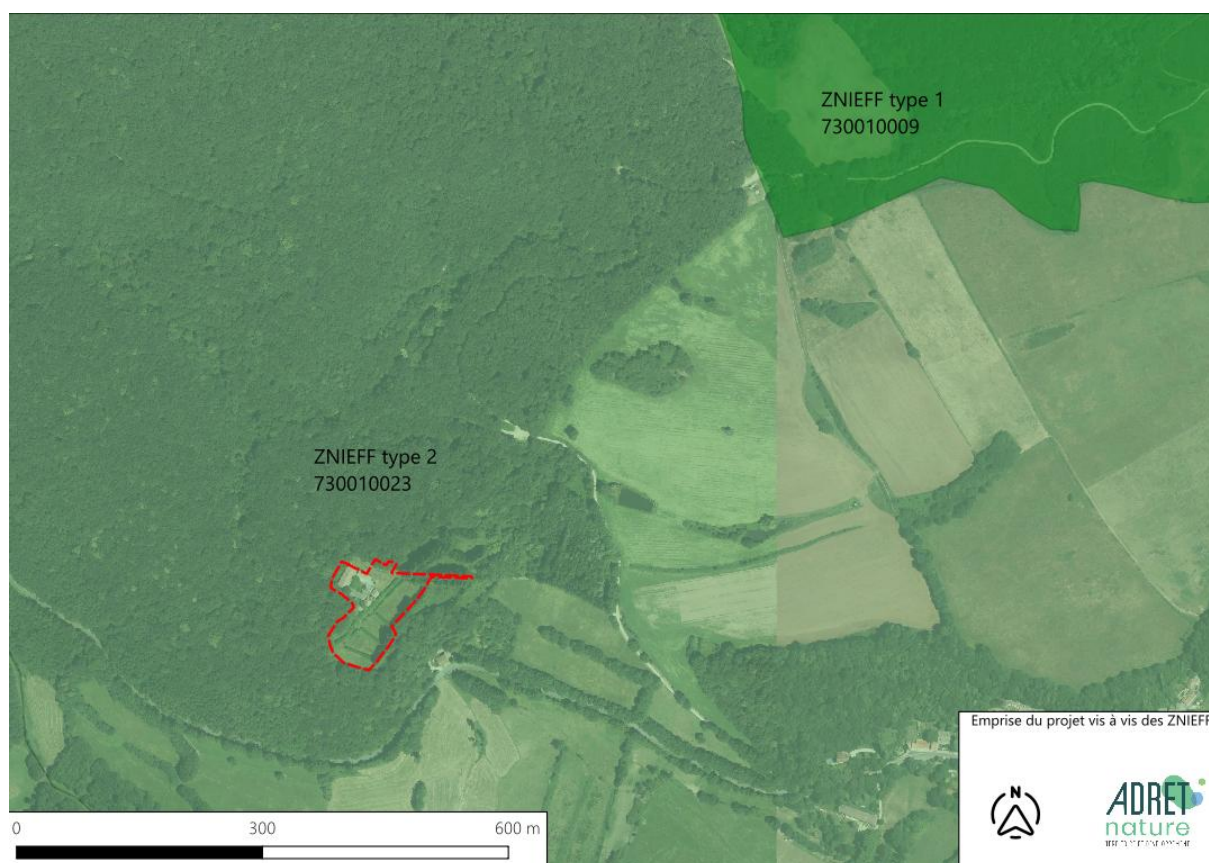


Figure 2 : Situation du projet vis-à-vis des ZNIEFF

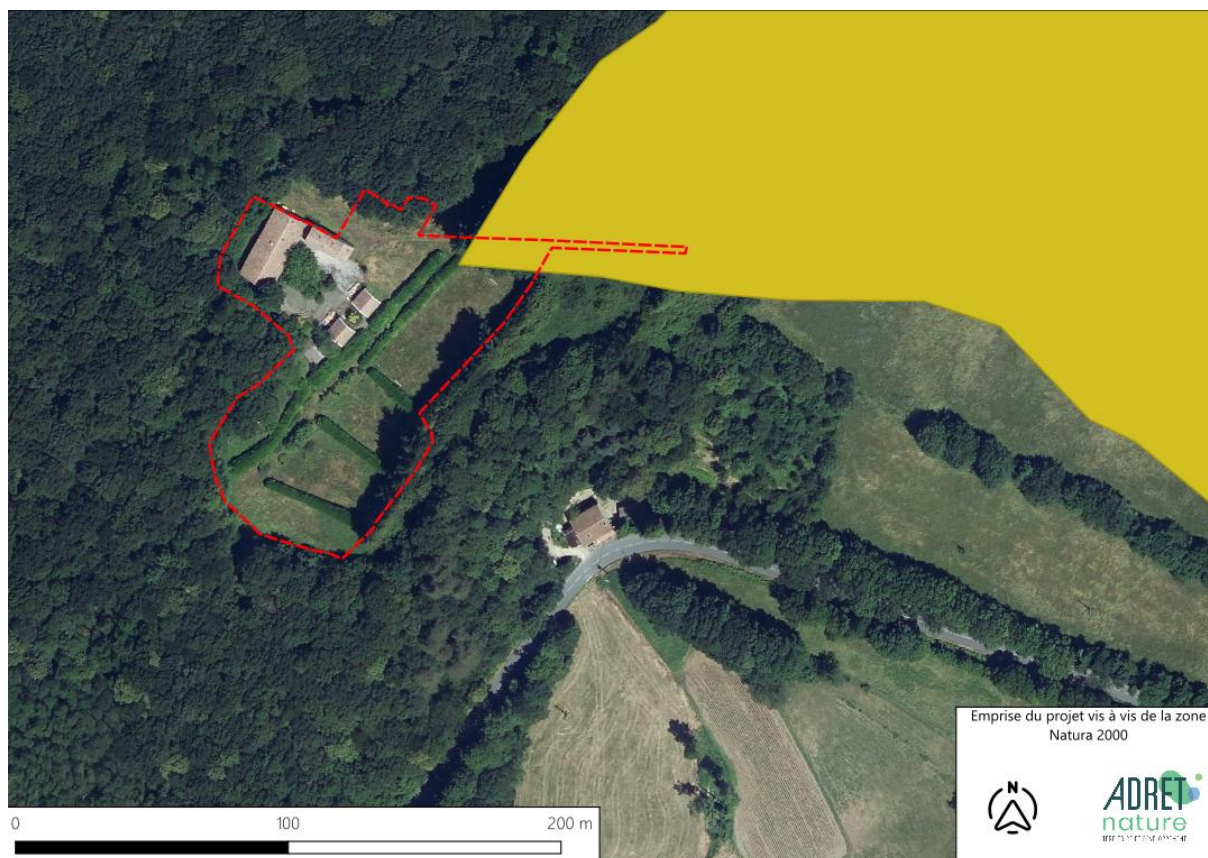


Figure 3 : Localisation du projet par rapport au site Natura 2000

Les habitats déterminants de la ZNIEFF de type II sont les suivants :

- Habitats naturels déterminants et remarquables

Code Corine	Intitulé CORINE de l'habitat	Surface totale (ha)
22.313	Gazons des bordures d'étangs acides en eaux peu profondes	-
41.122	Hêtraies acidiphiles sub-atlantiques	-

Les habitats déterminants du site Natura 2000 sont les suivants :

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		10,68 (0,56 %)		G	A	C	A	A
5110 <i>Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)</i>		1,83 (0,1 %)		G	B	C	A	A
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		168,79 (8,8 %)		G	A	C	A	A
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		106,75 (5,56 %)		G	A	C	B	A
8220 <i>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</i>		9,03 (0,47 %)		G	C	C	A	A
8310 <i>Grottes non exploitées par le tourisme</i>		0 (0 %)		G	B	C	B	B
9120 <i>Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robur-petraee ou Ilici-Fagenion)</i>		421,54 (21,97 %)		G	A	C	A	A
9180 <i>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion</i>	X	9,34 (0,48 %)		G	B	C	C	B

Ainsi, le projet ne devra pas porter atteinte aux habitats déterminants cités précédemment.

1.2 Habitats naturels

Les habitats surfaciques dans l'emprise du projet ont été déterminés et rattachés au référentiel CORINE Biotope. Les parcelles du projet sont ainsi occupées par :

- des sols et jardins, à vocation d'occupation humaine (CB 86 et CB 85.3)
- une pelouse de parc entretenue (CB 85.12)

La répartition des habitats sur les terrains du projet est présentée dans le tableau 1 ci-après et sur la cartographie en figure 2.

Tableau 1 Habitats surfaciques du site

HABITAT SURFACIQUE	CORINE BIOTOPE	Surface au sein du projet (m ²)
Pelouses de parcs	85.12	5 900
Jardins	85.3	1 043
Sols et jardins	86	1 578



Figure 4 Cartographie des habitats surfacique du site (source : VALORIS Géomètre-Expert, 2024)

Ces habitats ne présentent pas d'enjeux particuliers en termes d'accueil de faune et flore patrimoniale, dans la mesure où le terrain est régulièrement entretenu.

Les terrains du projet ne comportent donc pas d'habitats d'intérêt communautaire, ou déterminants, et ne porteront pas atteinte à ces derniers.

1.3 Habitats linéaires et arbres isolés

Les futurs emplacements sont délimités par des haies composées de plusieurs essences d'arbres de moyennes tiges qui seront conservés dans le cadre du projet.

Ces éléments de trame verte ne présentent pas de caractère patrimonial particulier, car ils sont composés d'essences arborées ornementales ou communes (cf. figure 3). Ils seront conservés dans le cadre du projet afin de préserver les trames vertes du site.



Figure 5 Photographies des éléments de trame verte conservés

Le double alignement d'arbres situé le long du chemin empierré à l'entrée du site sera également conservé dans le cadre du projet.



2. Principes d'intégration paysagère

2.1 Intégration paysagère en phase travaux et exploitation

La voirie existante en terre sera empierrée afin de desservir les emplacements envisagés dans le projet.

2.2 Intégration paysagère en phase exploitation et de démantèlement

Seuls les éclairages déjà existants aux abords des bâtiments seront conservés et aucun autre éclairage n'est prévu. Ces mesures permettent de préserver la faune nocturne en ne créant pas de pollution lumineuse.

Le démantèlement du site nécessitera la démolition des bâtiments déjà existants. Les RML et HHL sont démontables et déplaçables, favorisant une remise en état du site après exploitation. Tandis que la végétation pourra facilement repousser et recoloniser le site si les tentes et camping-cars n'occupent plus les emplacements.

3. Préservation des ressources par mutualisation des réseaux

Afin d'optimiser les ressources en phase travaux et exploitation, les 6 futurs emplacements RML et les 14 emplacements HLL seront raccordés aux réseaux d'eaux usées et eau potable existants.

L'entrée-sortie du camping utilisera le chemin et l'accès déjà existants permettant d'éviter la création de nouveaux accès sur les voies publiques.

La collecte des déchets se fera dans des containers existants et prévus à cet effet à l'entrée du camping. Il est accessible directement depuis l'extérieur du camping pour la collecte par le gestionnaire. Ce point de collecte unique à la totalité du camping permet de limiter la création d'aire de présentation imperméabilisées et de limiter les trajets des véhicules en charge de la collecte.

Cette mutualisation des réseaux et voirie permet d'intégrer dès aujourd'hui les emplacements de dans les structures créées et d'éviter des surcoût financiers et environnementaux d'extension ou réfection des réseaux.

4. Mesures d'évitement et de réduction

En définitive, l'aménagement du camping prévoit, à ce stade du projet, plusieurs mesures d'évitement et de réduction qui sont synthétisées dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 Synthèse des mesures d'évitement et de réduction prévues à ce stade du projet

Type de mesure	Phase	Compartiments de l'environnement concerné	Mesure envisagée	Détail dans le présent document
Evitement	Travaux Exploitation	Milieux naturels Biodiversité	Conservation des arbres, boisements et haies existants et de la trame verte	p.7
Evitement	Travaux Exploitation	Milieux naturels Biodiversité	Dans le cadre du projet, pas d'émissions lumineuses supplémentaires (Préservation de la faune nocturne et de la trame noire).	p.8
Evitement	Travaux Exploitation	Milieux naturels Biodiversité	Aucun impact sur les habitats du site Natura 2000	p.6
Réduction	Travaux	Milieu géophysique Milieu humain	Mutualisation des ressources et des réseaux par une insertion du projet à proximité des structures existantes (réseaux et voirie)	p.9